

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR
DES ESPECES CLASSÉES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS
POUR LA SAISON 2022-2023 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE**

Cette démarche fait également l'objet d'une **téléprocédure**

Vous pouvez donc :

- soit retourner le présent formulaire à l'adresse indiquée au verso de ce document
- **soit effectuer votre demande via internet à l'adresse suivante :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-destruction-tir-esod-2022-2023>

Vous pouvez retrouver ce lien sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : <http://www.nievre.gouv.fr>,
en suivant le chemin : *Politiques publiques/Environnement/Faune sauvage/
Régulation des animaux créant des nuisances*

Espèces concernées

Pigeon ramier, fouine, martre, renard, corbeau freux, corneille noire, bernache du Canada, chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur sur l'ensemble du département.

A NOTER

- Si vous n'avez pas retourné le compte-rendu de destruction à tir de la saison 2021-2022, aucune autorisation ne vous sera délivrée pour la saison 2022-2023.
- Les modalités et les dates de tirs feront l'objet d'une annexe à l'autorisation.

Qualité du demandeur

- propriétaire fermier délégué du propriétaire (*) délégué du fermier (*)
- (*) *En cochant cette case, je certifie avoir reçu délégation écrite des propriétaires ou fermiers pour la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle).*

Identité du demandeur

Nom (nom du Président de l'association le cas échéant) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable : Mél. :

N° de permis de chasser :

Informations complémentaires pour les associations loi 1901

Nom de l'association :

N° de récépissé de déclaration en Préfecture (**obligatoire**) :

Liste des **membres de l'association agréée loi 1901**, pouvant organiser, dans le cadre de cette demande, des battues et autres opérations de destruction à tir :

NOM	Prénom	Adresse



Lieux de destruction

Commune(s) :

Motif de la demande

- dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique
- assurer la protection de la flore et de la faune
- prévenir les dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
- prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (sauf pour les espèces d'oiseaux)

Fait à le.....

Signature :

Retourner à :

DDT de la Nièvre – Service eau, forêt et biodiversité - 2 rue des Pâtis – BP 30069 – 58020 NEVERS Cedex
Tél. 03.86.71.52.20 – Mél : ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Toute demande incomplète ou illisible sera systématiquement retournée